



Département du Gard
Commune de Gaujac

Liberté – Égalité - Fraternité

Date : le 28 août 2025

**COMMUNE DE GAUJAC
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du mardi 26 août 2025
18h30
PROCÈS-VERBAL D'AFFICHAGE**

Date de convocation du Conseil Municipal : jeudi 14 août 2025

Nombre de membres : 15

En exercice : 13

Présents : 9

Votants : 9 + 4 procurations

L'an deux mille vingt-cinq et le mardi vingt-six août à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de GAUJAC (Gard), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la Présidence de Madame Maria SEUBE, Maire.

Présents(e)s : SEUBE Maria, BELANGERE Ulric, MALKOWSKI Robert, COTONNEC Roselyne, LADET Christian, CANNAUD Dominique, CARMINATI Martial, PLACE Corinne, COSTE Jean-Paul.

Absent (e-s-es) excusé (e-s-es) ayant donné procuration : DUCHER Catherine procuration à SEUBE Maria, PICAL Bernard procuration à COTONNEC Roselyne, COSTE Nathalie procuration à COSTE Jean-Paul, AYRAL Mélanie procuration à CARMINATI Martial.

Absent (e-s-es) excusé (e-s-es) : Néant

Le quorum étant atteint Mme le Maire déclare la séance ouverte à 18h30

Est élu secrétaire de séance : BELANGERE Ulric

1. **Objet :** Approbation du procès-verbal et des délibérations du conseil municipal du 7 juillet 2025
Rapporteur : Mme Maria SEUBE

Le procès-verbal et les délibérations du conseil municipal du 7 juillet 2025 a été approuvé à l'unanimité



Département du Gard
Commune de Gaujac

Liberté – Égalité - Fraternité

- 2. 1^{ère} Délibération : Communauté d'Agglomération du Gard rhodanien (CAGR) : demande de fonds de concours travaux intersection chemin de Connaux / chemin de la Cigalière**
Rapporteur : Mme SEUBE Maria.

La commune de Gaujac souhaite déposer auprès de la Communauté d'Agglomération du Gard rhodanien une demande de fonds de concours pour l'aménagement de l'intersection chemin de Connaux et du chemin de la Cigalière

Pas d'intervention

Délibération votée à l'unanimité

- 3. Objet : 2^{ème} Délibération : Communauté d'Agglomération du Gard rhodanien (CAGR) : convention de délégation de maîtrise d'ouvrage entre la commune de Gaujac et la Communauté d'Agglomération du Gard rhodanien**
Rapporteur : Mme Maria SEUBE

Il y a lieu d'établir une convention dans laquelle la Communauté d'Agglomération du Gard rhodanien délègue à la commune de GAUJAC, la maîtrise d'ouvrage des travaux de reprise du réseau d'eaux pluviales de l'intersection du chemin de Connaux et du chemin de la Cigalière.

Pas d'intervention

Délibération votée à l'unanimité

- 4. Objet : 3^{ème} Délibération : Demande de subvention auprès de l'Etat : DETR / DSIL : aménagement de l'intersection du chemin de Connaux / chemin de la Cigalière**
Rapporteur : Mme Maria SEUBE

Il a été demandé une estimation des travaux, faite par le cabinet d'études CETUR, afin de réaménager l'intersection chemin de Connaux et du chemin de la Cigalière. L'avant-projet s'élève à 205 000 € HT soit 246 000 € TTC.

Madame le Maire précise que la commune peut demander une subvention au titre de la DETR auprès de la Préfecture du Gard pour cet investissement

Pas d'intervention.

Délibération votée à l'unanimité



Département du Gard
Commune de Gaujac

Liberté – Égalité - Fraternité

5. 4^{ème} Délibération : Syndicat Mixte d'Électricité du Gard : études pour la dissimulation des réseaux secs 2^{ème} tranche chemin de Connaux (côté Ouest)
Rapporteur : Mme Maria SEUBE

Madame le Maire expose à l'Assemblée le projet de travaux, sous maîtrise d'ouvrage Syndicat Mixte d'Électricité du Gard (SMEG), pour lequel il est nécessaire de lancer les études pour la 2^{ème} tranche chemin de Connaux Côté Ouest, N° opération : 25-172

Évaluation approximative des travaux :

- Électricité 25-172-DIS : 78 000 € TTC, soit 858 € TTC d'études
- Eclairage public 25-172-EPC : 60 000 € TTC, soit 540 € TTC d'études
- Génie civil Télécom 25-172-TEL : 42 000 € TTC, soit 378 € TTC d'études

Pas d'intervention.

Délibération votée à l'unanimité

6. 5^{ème} Délibération : Demande de classement de la chapelle romane de Saint-Jean-de-Rozilhan aux Monuments Historiques
Rapporteur : Mme Maria SEUBE

Madame le Maire expose l'intérêt historique et patrimonial de la chapelle Saint-Jean-de-Rozilhan, propriété de la commune. Dans le but de protéger et pérenniser sa protection, Madame le Maire propose au Conseil Municipal de demander la protection de cette chapelle au titre des monuments historiques.

Monsieur CANNAUD Dominique précise que cette chapelle est implantée sur un habitat antique et qu'une voie romaine existe. De plus, une messe y est célébrée toutes les années à l'occasion de la fête de la Saint Jean.

Il informe que l'association « Passe Muraille » a réalisé des travaux de restauration cet été.

Pas d'intervention.

Délibération votée à l'unanimité



Département du Gard
Commune de Gaujac

Liberté – Égalité – Fraternité

7. 6^{ème} Délibération : Demande de classement de la chapelle romane de Saint-Saturnin aux Monuments Historiques
Rapporteur : Mme Maria SEUBE

Madame le Maire expose l'intérêt historique et patrimonial de la chapelle Saint-Saturnin propriété de la commune. Madame le Maire propose au Conseil Municipal de demander la protection de cette chapelle au titre des monuments historiques.

Monsieur CANNAUD Dominique précise que cette chapelle est plus petite que la précédente. À l'intérieur, il s'y trouve un site funéraire remarquable ; cette chapelle est également implantée sur un site historique et une source existe à proximité.

Pas d'intervention.
Délibération votée à l'unanimité

8. 7^{ème} Délibération : Subvention exceptionnelle société de chasse de Gaujac
Rapporteur : Mme Maria SEUBE

Madame le Maire fait part de la demande de la Société de Chasse de Gaujac relative à une subvention exceptionnelle. Le Conseil Municipal décide d'octroyer une subvention exceptionnelle d'un montant de 800 € à la société de chasse de Gaujac.

Pas d'intervention.
Délibération votée à la majorité (11 voix pour, 0 voix contre, 2 abstentions)

9. 8^{ème} Délibération : Adhésion 2025 à la Fondation du Patrimoine
Rapporteur : Mme Maria SEUBE

La Fondation du Patrimoine, créée par la loi de 1996, reconnue d'utilité publique en avril 1997, a pour vocation de promouvoir la sauvegarde et la valorisation du patrimoine de proximité, public et privé, en partenariat avec les pouvoirs publics, le monde économique, les associations et les particuliers. Madame le Maire propose d'adhérer pour un montant de 200 € à la Fondation du Patrimoine afin que la commune s'engage auprès de la fondation et encourage l'action citoyenne en faveur du patrimoine local.

Pas d'intervention.
Délibération votée à l'unanimité



Département du Gard
Commune de Gaujac

Liberté – Égalité - Fraternité

10. Informations de Madame le Maire

1- Affaires juridiques

Rapporteur : Mme Maria SEUBE

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'un recours en contentieux a été déposé par les avocats de M. et Mme CAZES / M BADAROUX pour contester l'autorisation de déclaration préalable relative à la construction d'un mur par Monsieur MOREAU.

2- Oppidum de Gaujac

Rapporteur : M. CANNAUD Dominique

L'association « Rhodanie SECABR » travaille sur la plaquette touristique de l'Oppidum. La signalétique nécessite d'être refaite.

M. CANNAUD Dominique, conseiller au patrimoine, se rapprochera de l'Agglo pour bénéficier des aides éventuelles.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h52.

Le secrétaire de séance
BELANGERE Ulric

Madame le Maire
Maria SEUBE